

## MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

La communauté de communes du territoire de Beaurepaire a la compétence déchetterie, collecte et traitement des ordures ménagères.

Il y a quelques années le SICTOM de la Bièvre envisageait de construire une usine d'incinération pour traiter les déchets du fait que le centre d'enfouissement de Penol arrivait à saturation. L'ensemble des élus de notre communauté de communes se prononçait contre cette usine. Pour argumenter notre refus nous avons fait des propositions ;

- inciter à trier,
- réfléchir pour que l'utilisateur prenne conscience que produire des déchets a un coût.

Je précise qu'avant 2005 c'était le budget général de la CCTB qui prenait en charge tout ce qui concernait la collecte, le traitement des ordures et les déchetteries. Depuis 2005 nous avons mis progressivement en place la TEOM. Aujourd'hui cette taxe couvre 65 % de nos dépenses soit 650 000 € sur 1 000 000 €. L'utilisateur ne paie donc qu'une partie du service et sur des bases cadastrales qui ne correspondent pas aux déchets produits.

Trois motivations au moins nous ont conduit dans la mise en place d'une tarification incitative :

- . la volonté de responsabiliser et d'impliquer l'utilisateur, en lui faisant payer le coût du service qui lui est rendu par opposition à la TEOM ou au budget général où le montant payé par le contribuable est déconnecté du service rendu
- . la maîtrise des coûts du service, et notamment les coûts d'enfouissement des ordures ménagères
- . l'amélioration du geste de tri : diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles, au profit d'une augmentation des tonnages de déchets recyclables ou valorisables.

La redevance incitative nous a paru tout à fait appropriée pour atteindre ces objectifs.

Après une étude de faisabilité effectuée par le cabinet INDDIGO, la CCTB a pris la décision officielle en 2008 de travailler sur la mise en place de la redevance incitative.

Nous nous sommes rapprochés de 2 collectivités qui s'étaient déjà engagées, la Loire et Sarthe et le pays de Charlieu.

Depuis début juin nous travaillons avec RF consultant qui a mis en place la redevance incitative à la communauté de communes de Flandre-Lys.

Dès septembre nous organisons en interne l'enquête de contenairisation auprès de chaque foyer afin de déterminer le volume du container qui lui sera attribué.

En fait nous avons opté pour une redevance incitative en fonction du volume et du nombre de présentation des bacs. Chaque bac est équipé d'une puce qui permet lors de son ramassage d'identifier son propriétaire. Les bacs sont comptabilisés automatiquement lors du vidage, le système informatique associe à chaque ménage le nombre de relevages et les données sont rassemblées et communiquées avec la facturation.

Dès cet été nous allons mettre en place un plan de communication, qui est très important pour sensibiliser tous les élus, le personnel communal et les usagers.

L'année 2010 sera une année à blanc afin d'être fin prêt pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le but est de réduire les déchets produits, nous sommes tout à fait dans l'objectif du Grenelle de l'environnement. A nous d'œuvrer pour mener à bien notre objectif.